

*Le Chef de Cabinet  
du Président de la République*

Monsieur Claude WEISZ  
Appartement 163  
36 RUE HECTOR BERLIOZ  
93000 BOBIGNY

Paris, le 17 mai 2013

Monsieur,

C'est avec une grande attention que le Président de la République a pris connaissance de votre correspondance relative aux exceptions à la primauté de la langue française figurant dans le projet de loi d'orientation pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Monsieur François HOLLANDE a, vous le savez, exprimé son engagement en faveur de la promotion de notre langue qui constitue une part essentielle de notre patrimoine et un atout majeur pour l'influence de la France dans le monde. C'est pourquoi, dès son arrivée aux responsabilités, il a rétabli un ministère en charge de la francophonie.

Par ailleurs, je puis vous indiquer que les exceptions prévues par le projet de loi restent limitées à des enseignements très spécifiques, dans le cadre précis d'accords de jumelage avec des universités étrangères ou de programmes européens. Ces exceptions visent non seulement à développer l'attractivité de notre pays, de notre langue et de notre culture auprès des étudiants étrangers mais aussi à préparer les étudiants français à exercer des responsabilités dans un système mondialisé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pierre BESNARD